

ENFANTS D'AUJOURD'HUI DIVERSITÉ DES CONTEXTES PLURALITÉ DES PARCOURS

*Colloque international de Dakar
(Sénégal, 10-13 décembre 2002)*



Numéro 11

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE
AIDELF

La démographie de l'enfance : entre familles et résidences

Nicole MARCIL-GRATTON, Heather JUBY, Céline LE BOURDAIS et
Évelyne LAPIERRE-ADAMCYK,

Centre interuniversitaire d'études démographiques/INRS, Montréal, Canada

Introduction

La démographie de l'enfance a ceci de spécifique que les événements qui la définissent ne relèvent pas de ses principaux acteurs, les enfants, mais bien du comportement d'agents extérieurs que sont les parents. En effet, des phénomènes comme la nuptialité, la cohabitation, l'instabilité conjugale ou la recomposition familiale, sont le plus souvent analysés du point de vue des adultes qui en sont les premiers responsables; ces phénomènes prennent une toute autre signification quand on examine plutôt la façon dont ils interviennent dans le déroulement de la vie des enfants. Cette présentation se veut un questionnement sur les concepts, les méthodes d'analyse et, de façon primordiale, les outils de collecte qui, selon les informations qu'on y trouve, illustrent ou occultent les trajectoires familiales des enfants.

Essentiellement, la démographie de l'enfance a pour point de départ la naissance des enfants. Cependant, ce moment de la naissance s'inscrit lui-même dans les parcours de vie familiale des deux parents. Or, étant donné la complexité actuelle des cheminements conjugaux, la naissance d'un enfant devient un point de départ lui-même très diversifié, dont les caractéristiques issues du passé des parents détermineront ensuite le devenir familial des enfants. Ainsi, la probabilité, pour un enfant qui naît entouré de ses deux parents biologiques, de les voir rompre et de vivre un épisode de monoparentalité est tributaire du parcours antérieur des parents : cette probabilité variera selon qu'il s'agit d'une première union pour les deux parents et selon que des enfants sont issus de ces unions antérieures, qu'ils résident ou non sous le même toit que le nouveau-né. Pour établir ce genre de lien, le chercheur doit disposer de données qui permettent d'élargir le concept statistique de famille au-delà de la notion de résidence.

Au plan de la collecte, cela implique que l'unité d'observation devienne l'enfant et que l'ensemble des événements des trajectoires conjugales et parentales de ses deux parents soient consignés, ce que, jusqu'à récemment, peu d'enquêtes faites auprès d'échantillons de femmes ou d'hommes ont pu réaliser.

Au plan des concepts, cela signifie que la notion de « famille » s'étende à l'ensemble du réseau familial issu du passé conjugal des parents : par exemple, la famille « recomposée » ne se définira pas exclusivement en fonction du noyau résidentiel, mais inclura les enfants nés d'unions antérieures vivant ailleurs, dont les parents qui recréent une nouvelle famille « intacte » demeurent responsables et avec lesquels ils entretiennent des liens. Ces enfants seront inclus comme demi-frères et demi-sœurs dans l'environnement familial de l'enfant ciblé.

Au plan de l'analyse, on comprendra qu'un événement, la rupture des parents par exemple, se traduira comme autant d'événements pour autant d'enfants du couple qui y seront soumis. Les circonstances et les conséquences des événements vécus varieront forcément d'un enfant à l'autre, ne serait-ce que parce que chacun sera d'un âge différent au moment de vivre la même transition familiale. On retiendra également que la notion de durée sera ramenée au temps vécu par l'enfant dans telle ou telle situation familiale.

Pour illustrer ce propos, nous recourrons aux données de *l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes* (ELNEJ), une enquête réalisée par Statistique Canada auprès de 22 831 enfants âgés de 0 à 11 ans lors du premier passage en 1994-1995. Initiative conjointe de Statistique Canada et Développement des ressources humaines Canada (DRHC),

l'ELNEJ est une enquête à passages répétés (« panel survey ») menée tous les deux ans au moins jusqu'en 2002, qui constitue une source de données exceptionnelle sur l'histoire familiale d'un échantillon, représentatif à l'échelle nationale et provinciale, d'enfants canadiens. Parents, enfants et enseignants ont été interrogés sur divers sujets, allant du développement et de la réussite scolaire des enfants à l'histoire et à la dynamique de leur famille.

1. La collecte des données : limites et innovations

Les sources classiques de collecte de données en matière de vie familiale ont, jusqu'à récemment, été plutôt déficientes à refléter la réalité des trajectoires de vie familiale des enfants. Les recensements ou les enquêtes classiques, sources habituelles d'information pour les analystes de la conjugalité et de la parentalité, ont leurs avantages et leurs lacunes, mais pêchent tous deux quand on abandonne le point de vue des adultes interrogés pour adopter la perspective de leurs enfants.

1.1 Familles et ménages dans les recensements : l'environnement familial réduit à l'unité résidentielle

Le recensement canadien, comme la plupart des recensements du monde, confine l'information qu'il réunit sur la famille aux liens familiaux qui unissent les membres vivant dans un ménage donné. Et encore certains liens sont-ils présumés de façon automatique, sans que l'information nécessaire pour en vérifier l'authenticité soit collectée. Ainsi, on demande la nature des liens conjugaux entre les adultes du ménage (mariage ou, depuis 1991, cohabitation), mais on ne vérifie pas la nature du lien parental entre tous ces adultes et les enfants mineurs qui vivent sous le même toit. Un enfant pourra ainsi être classé fils ou fille d'une femme, sans que l'on puisse déterminer si cet enfant est aussi l'enfant biologique de son conjoint. Les familles recomposées « disparaissent » ainsi souvent dans les données sur les familles fournies par le recensement.

Cela signifie aussi qu'aucune information n'est colligée au sujet des membres de la famille qui n'habitent pas dans le ménage, par exemple le père d'un enfant de parents séparés, lorsque l'enfant est sous la garde de sa mère après la séparation. Par ailleurs, au Canada il faut attendre le recensement de 1996 pour qu'on s'inquiète du classement des enfants en garde partagée; dans les cas où la garde est partagée également, on considérera que l'enfant réside dans le foyer du parent où il se trouve le jour du recensement.

De façon générale, le recensement ne permet de comparer que les familles biparentales, sans distinguer les familles intactes des familles recomposées, aux familles monoparentales, en spécifiant si le chef est une femme ou un homme. Mais on ne tient jamais compte des membres « absents », ce qui conduit à une classification pour le moins boiteuse dans un contexte où la mobilité conjugale et parentale est très grande.

1.2 Les enquêtes sur la famille faites auprès des adultes : un portrait unilatéral

Statistique Canada a mené à intervalles réguliers, au cœur de la série annuelle des *Enquêtes sociales générales*, des enquêtes sur la vie familiale dont les objectifs s'apparentent grandement aux *Enquêtes sur les situations familiales* françaises. Ce sont des enquêtes très riches en informations sur les trajectoires conjugales et parentales des répondants et du conjoint présent dans le ménage, ce qui permet de reconstituer en partie les trajectoires de vie familiale des enfants, pour autant que l'enfant soit demeuré sous la garde du même parent depuis sa naissance. On peut alors savoir si l'enfant est né dans le cadre d'un mariage, d'une union libre ou hors union, si ses parents se sont séparés depuis sa naissance, combien de temps a duré l'épisode de monoparentalité, s'il a vécu en famille recomposée, avec ou sans fratrie par alliance ou demi-fratrie. On peut également calculer l'âge de l'enfant lors de ces transitions, de même qu'analyser l'effet de certains facteurs sur la propension à vivre ces transitions et à les vivre de façon précoce.

Cependant, ces enquêtes se limitent au caractère *résidentiel* de l'environnement familial de l'enfant : rien n'est alors connu sur les transitions vécues par le parent « absent » depuis qu'il a quitté le ménage où vit encore son enfant. Résultat du point de vue de l'enfant : on ne tient compte que de la moitié des événements de son histoire familiale, puisque sont exclues les transitions issues de l'histoire du parent non gardien. Étant donné que les enfants de familles rompues ont encore largement tendance à demeurer sous la garde de leur mère (plus de 80% des cas au Canada), ces omissions ont pour effet direct de sous-estimer les événements issus de la trajectoire familiale du père, lesquels ont pourtant un impact certainement important sur les enfants. Que l'on pense seulement à l'existence possible d'une demi-fratrie issue d'une nouvelle union du père, laquelle intervient sûrement dans l'affectation des ressources financières et affectives du père commun envers ses progénitures nées d'unions différentes.

1.3 L'innovation : les enquêtes à base d'échantillons d'enfants

De nouvelles enquêtes dont la base d'échantillonnage est l'enfant permettent de contourner ce genre d'obstacles. En effet, le répondant devient l'enfant, et les événements des trajectoires de ses parents se transposent en événements dans sa vie, que la source en soit une transition vécue par sa mère ou son père, avant ou après sa naissance, et que les parents co-résident ou non avec lui. *L'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ)* est un bon exemple récent de ce type de collecte. L'ELNEJ accumule un trésor d'informations (voir tableau 1) sur les parcours familiaux des deux parents, même si c'est la mère (personne choisie pour répondre à la place de l'enfant comme étant la « personne qui le connaît le mieux ») qui fournit la plupart du temps les informations au sujet du père. C'est une lacune que d'aucuns qualifient d'importante, mais qui nous semble acceptable, étant donné la quantité de nouvelles informations de base qu'il nous est quand même permis d'inclure avec un certain degré de confiance dans l'analyse.

TABLEAU 1 : ENQUÊTE LONGITUDINALE NATIONALE SUR LES ENFANTS ET LES JEUNES (ELNEJ)
DONNÉES SUR L'HISTOIRE FAMILIALE

- Mariages ou cohabitations antérieures pour chacun des parents biologiques de l'enfant :
 - nombre et type d'unions
 - enfants nés de ces unions
 - présence dans le ménage des enfants nés d'unions antérieures au moment de la naissance de l'enfant cible
- Type et durée de l'union des parents au moment de la naissance de l'enfant
- Pour les parents déjà séparés au Cycle 1 ou qui ne vivaient pas ensemble à la naissance de l'enfant :
 - unions ultérieures
 - enfants du nouveau partenaire et présence de ces enfants dans le ménage
 - enfants nés de ces unions ultérieures

2. Concepts et définitions à revoir

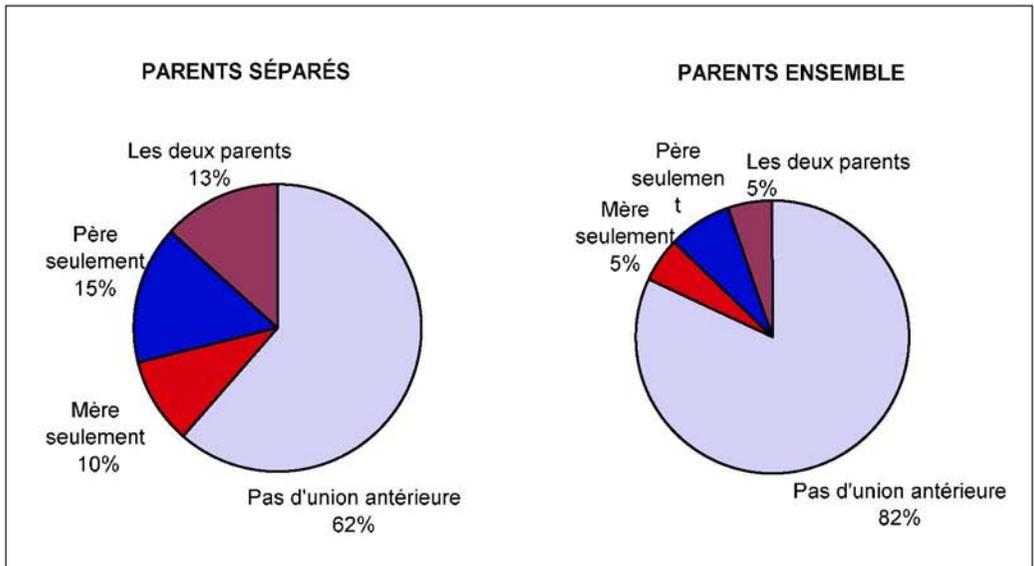
Cette nouvelle richesse dans la collecte va bien au-delà du raffinement des analyses et des méthodes qui leur sont rattachées. Ce sont les concepts et les définitions mêmes de la vie familiale et des diverses étapes qu'y franchissent les individus qui, au vu de ces nouvelles connaissances, méritent désormais une révision.

2.1 De la « structure de la famille » à la « trajectoire de vie familiale »

La « structure » de la famille, concept que l'on retrouve encore très présent dans la littérature, fait appel à une vision statique de la famille, à une image photographique à laquelle on refuserait le passage à la cinématographie. Ce qui au fond n'est qu'une étape dans la vie de la cellule familiale devient figé dans le temps. Il en est de même pour les individus, qui se retrouvent catégorisés, et souvent mal, comme faisant partie depuis toujours et à jamais d'une famille biparentale, d'une famille monoparentale, peu importe ce que les membres de cette famille auront vécu avant l'observation ou vivront par la suite. C'est ainsi que l'enfant qui naît entouré de ses deux parents biologiques, dont c'est la première union, pourra se distinguer de son voisin, né apparemment dans les mêmes circonstances, mais dont la mère a déjà divorcé d'un premier conjoint et le père a ailleurs d'autres enfants nés d'une union antérieure. La naissance de ces deux enfants s'est inscrite dans des trajectoires familiales et à des moments différents dans la vie de leurs parents. Leur destin familial en sera marqué, comme nous le confirment déjà les données de l'ELNEJ (Juby et Marciel-Gratton, 2002).

La figure 1 nous indique un lien entre le parcours conjugal des parents avant la naissance des enfants et la propension de ces derniers à vivre la séparation de leurs parents : dès la première collecte, on pouvait observer, chez les enfants dont les parents étaient déjà séparés, une plus grande hétérogénéité des histoires conjugales ayant précédé la naissance; 38% des enfants de parents séparés étaient nés d'une union de rang deux ou plus, pour la mère ou/et pour le père, contre seulement 18% des enfants dont les parents étaient toujours ensemble.

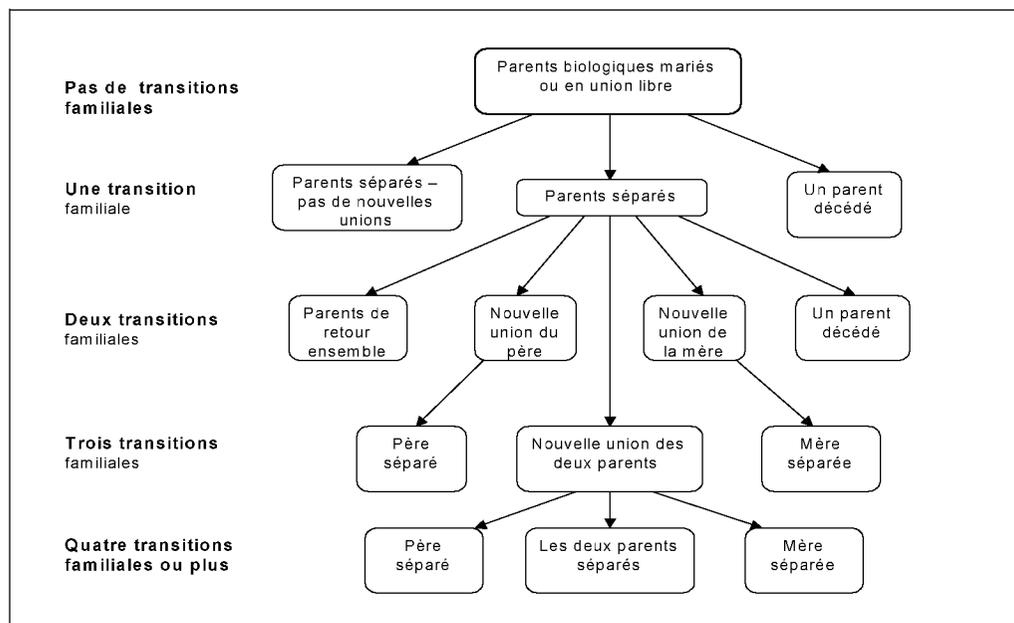
FIGURE 1 : RÉPARTITION DES ENFANTS DONT LES PARENTS VIVENT ENSEMBLE OU SONT SÉPARÉS AU CYCLE 1, SELON QUE LA MÈRE ET LE PÈRE ONT ÉTÉ EN UNION AVEC D'AUTRES PARTENAIRE AVANT LA NAISSANCE DE L'ENFANT, ELNEJ, CYCLE 1



Par ailleurs, la figure 2 nous aide à comprendre l'intérêt de suivre la trajectoire familiale des deux parents. D'une part, on voit apparaître toute la complexité potentielle de l'environnement familial des enfants, provoquée par la mobilité conjugale de leurs deux parents. Et d'autre part, on y visualise le déficit important en termes d'événements qui affectent la vie des enfants, lorsque l'on se limite à tenir compte de la trajectoire d'un seul parent, la

mère la plupart du temps. C'est ignorer plus que la moitié du phénomène, puisque ce sont les pères qui semblent les plus prompts à se « refaire une vie » après un échec conjugal.

FIGURE 2 : TRAJECTOIRES FAMILIALES OBSERVÉES CHEZ LES ENFANTS NÉS EN FAMILLE BIPARENTALE, SELON LE NOMBRE DE TRANSITIONS VÉCUES, EN FONCTION DES TRAJECTOIRES CONJUGALES DE LA MÈRE ET DU PÈRE.
ENFANTS ÂGÉS DE MOINS DE 12 ANS, CYCLE 1, ELNEJ, 1994-95



2.2 Le point de vue des enfants : l'environnement familial au-delà du concept de résidence

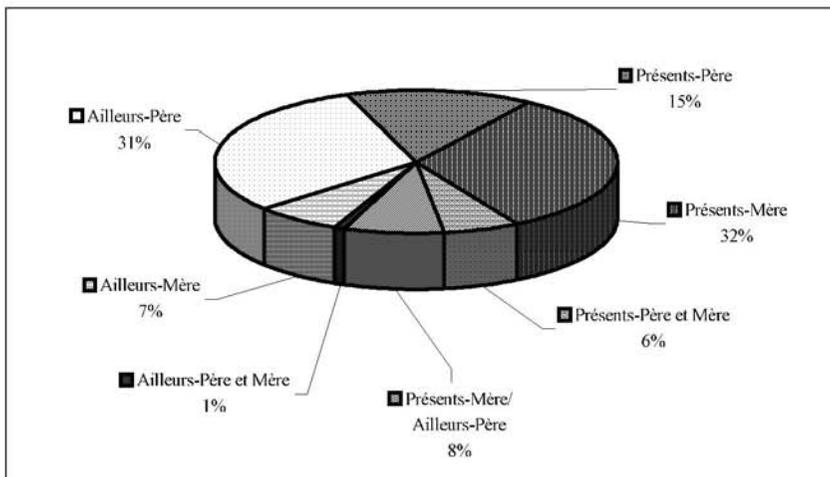
Du point de vue des enfants, la famille définie strictement en fonction du critère de résidence est forcément limitative : la famille de l'enfant continue d'inclure son père même s'ils n'habitent plus ensemble. À l'opposé, le concept d'environnement familial ouvre très grande la porte à une remise en question des catégories de familles telles que définies en fonction des adultes : ainsi, une famille créée par l'union d'une mère seule avec un autre homme que le père de l'enfant sera sans conteste classée comme « recomposée ». Cependant, la venue d'un enfant commun à ce couple viendra, du point de vue des enfants bousculer cette définition : en effet, le premier enfant continuera de se voir comme vivant avec un beau-père dans une « famille recomposée », alors qu'on est en droit de se demander comment se situera son demi-frère ou sa demi-sœur, né entouré de ses deux parents biologiques, donc dans une famille « intacte » du point de vue de ses liens parentaux.

De façon plus complexe encore, comment catégoriser les familles dont un des parents a eu des enfants d'une union antérieure qui vivent ailleurs ? Du strict point de vue de la résidence, les enfants issus de tels couples sont nés dans une famille intacte. Mais est-il raisonnable de présumer que l'expérience familiale des enfants qui ont des demi-frères ou demi-sœurs vivant ailleurs sera semblable à celle des enfants dont les parents n'ont pas eu d'enfant dans le cadre d'une union précédente ? Même si les demi-frères ou demi-sœurs ne sont pas physiquement présents, il est probable que des ressources, économiques et autres, leur sont réservées. Afin de contourner ce problème,

nous avons, dans nos analyses, classé ces enfants dans une catégorie qui les distingue à la fois des enfants nés au sein d'une famille intacte et des enfants nés dans une famille recomposée dont au moins un des enfants est présent dans le ménage une partie du temps. Les résultats que nous présentons justifient pleinement cette décision, puisque la trajectoire familiale de ces enfants se démarque clairement de celle des autres (Juby, Marcil-Gratton et Le Bourdais, 2001).

Naître en famille recomposée est un phénomène qui prend de l'ampleur : au Canada, pour les cohortes 1993-1994, l'ELNEJ confirme que plus d'enfants sont nés en famille recomposée (14,5%) que d'une mère seule (8,7%). La figure 3 nous donne une idée de la diversification qui touche aujourd'hui les enfants qui naissent en famille recomposée. Le contingent le plus fort concerne les enfants qui naissent avec des demi-frères ou demi-sœurs maternels vivant déjà dans le ménage (32% des cas). Mais ne pas tenir compte des naissances qui surviennent à des pères ayant déjà des enfants d'unions antérieures qui vivent ailleurs, revient à ignorer une fraction tout aussi élevée des naissances en familles recomposées : 31% de ces enfants seraient alors faussement classés comme étant nés en famille intacte ! Enfin on remarquera (ce qui est confirmé dans la figure 4) que ce sont les enfants des pères qui vivent surtout ailleurs, ce qui est tout à fait compatible avec le fait que les mères demeurent les principales dépositaires de la garde exclusive des enfants au moment d'une séparation.

FIGURE 3 : SITUATION RÉSIDENTIELLE DES ENFANTS D'UNIONS ANTÉRIEURES DE LA MÈRE OU DU PÈRE, AU MOMENT DE LA NAISSANCE DE L'ENFANT-CIBLE. ELNEJ, CYCLE 1



Dernière observation : il est d'autant plus important d'adopter ce concept d'environnement familial qui dépasse la notion d'unité familiale résidentielle que le destin des enfants nés dans ces différentes catégories de familles recomposées affichent des propensions différentes à vivre la séparation de leurs parents avant d'atteindre l'âge adulte. La figure 5 en donne un exemple tiré de l'ELNEJ. D'une part, le fait de naître en famille recomposée, quelle qu'en soit la composition, affectera les enfants d'une probabilité jusqu'à trois fois plus grande de vivre la séparation de leurs parents que s'ils étaient véritablement nés en famille intacte (première union, pas d'enfants nés d'unions antérieures). Au-delà de ce premier constat, on observe que les probabilités les plus fortes touchent les enfants nés en famille recomposée dont les demi-frères et demi-sœurs n'habitaient pas le même ménage qu'eux à leur naissance. Et ce sont alors dans la majorité des cas des enfants du père qui sont restés avec leur mère au moment de la rupture.

FIGURE 4 : PRÉSENCE DANS LE MÉNAGE DES ENFANTS D'UNIONS ANTÉRIEURES DE LA MÈRE OU DU PÈRE, AU MOMENT DE LA NAISSANCE DE L'ENFANT-CIBLE, ELNEJ, CYCLE 1, 1994-95

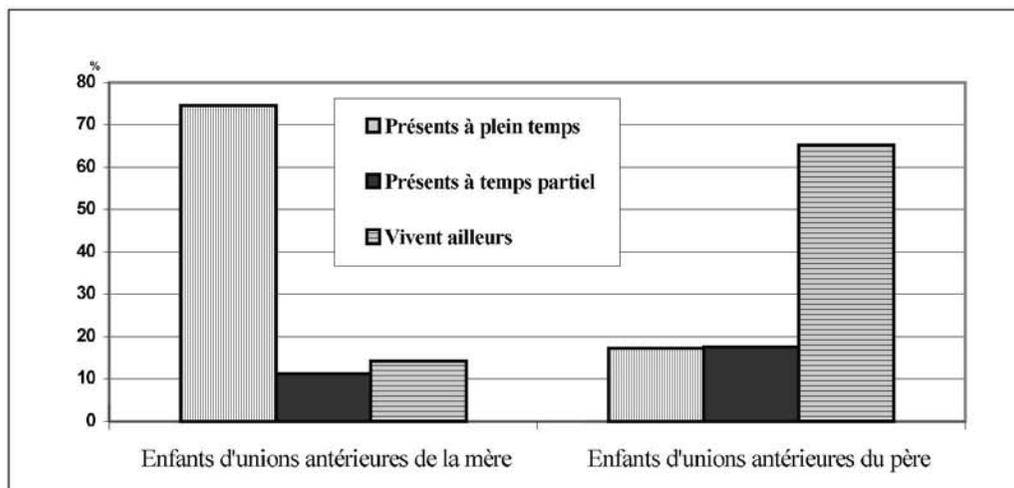
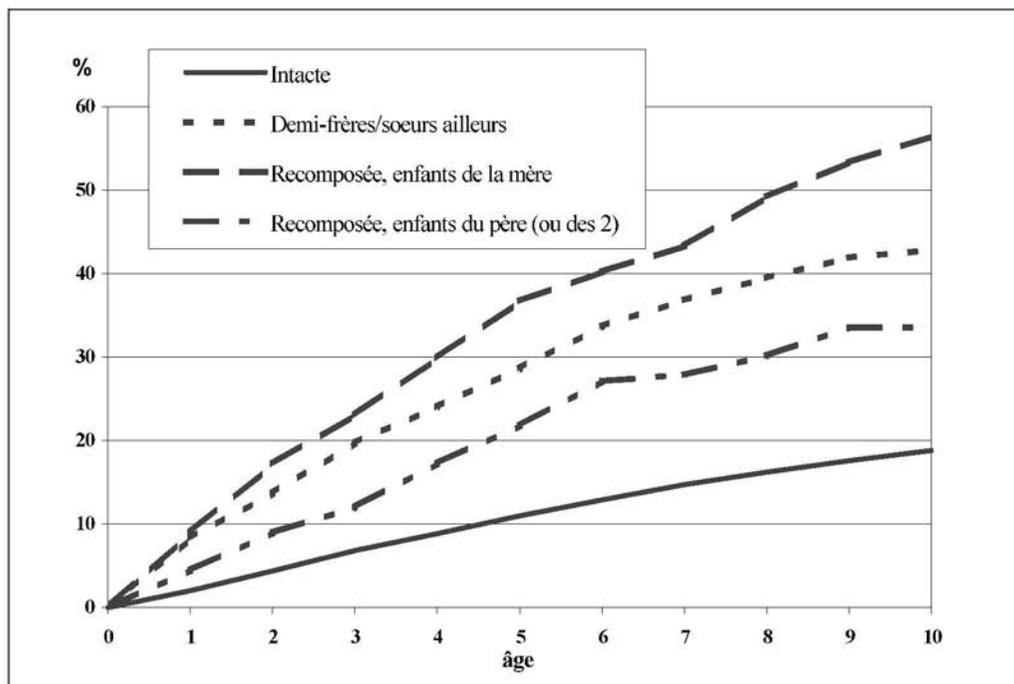


FIGURE 5 : PROBABILITÉ CUMULÉE POUR LES ENFANTS DE CONNAÎTRE LA SÉPARATION DE LEURS PARENTS, SELON L'ÂGE ET LE TYPE DE FAMILLE DANS LAQUELLE ILS SONT NÉS, ELNEJ, CYCLE 1(1994-95)



2.3 Diversité des modalités de garde et confusion dans le concept d'unité familiale résidentielle

Ce processus de révision des concepts s'impose de plus en plus, puisque après la séparation des parents, la diversité des modalités de garde et leur fluidité ne peuvent qu'engendrer la confusion, si la définition de la famille repose uniquement sur une base résidentielle. Entre autres situations fréquentes :

- *les enfants peuvent habiter tour à tour chez leurs deux parents biologiques*. Le père qui reçoit ses enfants tous les deux week-ends doit-il être considéré comme un père seul ? S'il se remarie, sa nouvelle famille devient-elle une famille recomposée ? Sur une base résidentielle, ce père, sa nouvelle conjointe et leur enfant seront classés comme une famille intacte, si les enfants du père habitent exclusivement chez leur mère, tout en lui rendant visite très régulièrement.
Et que faire alors des enfants en garde partagée ? Deviennent-ils des composantes servant à définir deux familles « résidentielles » ? Ou doit-on se limiter à la classification simpliste du recensement qui n'a recours qu'à la situation d'une nuitée pour catégoriser une famille ? Poser la question est y répondre : on ne peut restreindre une réalité familiale de plus en plus complexe aux quatre murs de la résidence par simple commodité.
- *ces modalités sont susceptibles de varier dans le temps*. Au début de leur vie, par exemple, les enfants nés au sein des familles recomposées peuvent être entourés de tous leurs demi-frères ou demi-sœurs ou de certains d'entre eux, tous les jours ou seulement à certaines périodes ; par la suite, si le mode de garde change, la composition de la famille se modifiera, et les demi-frères et demi-sœurs passeront plus de temps, ou moins de temps, au sein du ménage. Ces fluctuations compromettent toute tentative de définition claire et immuable des familles recomposées sur une base strictement résidentielle.

Il en est de même pour les cas de garde partagée. D'une part, le « partage » s'effectue de façon très variée d'une famille à l'autre : où s'effectuera la coupure pour décider si l'enfant « réside » chez sa mère ou chez son père, et appartient donc ainsi à la « famille » de l'un ou de l'autre ? Que dire aussi des changements dans le partage de la garde, changements qui relèvent davantage de caractéristiques comme l'âge de l'enfant, son sexe, la distance du foyer de l'autre parent, les exigences liées à la fréquentation scolaire, et ne sont pas véritablement liés à la définition résidentielle de la famille de l'enfant.

Conclusion

La démographie de l'enfance est née, pour ainsi dire, de l'instabilité nouvelle de la démographie familiale. De l'époque où la mortalité des enfants et celle de leurs parents constituaient presque l'unique phénomène perturbateur de la vie de la famille, on doit aujourd'hui reconnaître que l'enfance n'est plus ce long fleuve tranquille sans histoire. La trajectoire de vie familiale des enfants doit désormais faire l'objet d'analyses distinctes de celles des trajectoires de leurs parents, tout en y puisant les transitions de plus en plus nombreuses et variées qui influenceront leur propre destin de la naissance jusqu'à l'âge adulte. Ces événements de la vie conjugale des parents agissent comme des déterminants puissants de la trajectoire familiale des enfants, même s'il se sont produits bien avant leur naissance. Dans ce contexte, il est clair qu'une définition statistique de la famille qui repose sur une base strictement résidentielle ne suffit plus à la tâche. D'où l'importance, pour la démographie de l'enfance, de pouvoir disposer des informations sur les trajectoires familiales *des deux parents* de l'enfant.

Cela pose souvent problème :

- (1) Rares sont encore les sources qui fournissent des données détaillées sur les trajectoires des deux parents. Et quand elles le font, l'information est colligée auprès d'un seul des deux, de sorte que l'on peut croire que l'histoire conjugale et parentale de l'« autre » parent souffre d'une moins grande fiabilité.

- (2) L'« autre » parent étant très souvent par définition le père (puisque, comme dans l'ELNEJ, on interroge souvent la personne qui connaît le mieux l'enfant), le point de vue des hommes est rarement consigné.
- (3) La complexité des histoires familiales rend difficile la mise en valeur de toutes les situations qui nous sont maintenant dévoilées.
- (4) L'approche longitudinale, nécessaire pour ce genre de collecte, pointera vers des incohérences dans les réponses dont il faudra juger de la véracité ou de la simple apparence. Par exemple, une mère seule qui se met en union avec un homme qui n'est pas le père biologique de son jeune enfant, aura tendance au cours du temps à modifier sa déclaration, et à le faire passer du statut de beau-père à celui de père biologique, sans doute parce qu'il en aura joué le rôle dès le berceau.

Ceci étant, la richesse des nouvelles analyses qu'il nous est permis d'entreprendre vaut largement les difficultés rencontrées. Et s'il faut en croire les données qui s'accumulent sur la diversification constante des trajectoires familiales, la démographie de l'enfance demeure un champ en pleine expansion, tant au plan des phénomènes analysés qu'au plan des sources de données et des méthodes d'exploitation.

BIBLIOGRAPHIE

- JUBY H. et N. MARCIL-GRATTON (2002). « It's All in the Past? Exploring the Repercussions of Parents' Early Conjugal and Parental Histories on the Family Life Course of the Children ». Développement des ressources humaines Canada, Direction générale de la recherche appliquée, document de travail, W-01-1-13E.
- JUBY H, N. MARCIL-GRATTON N. et C. LE BOURDAIS (2001). « A Step Further in Family Life : The Emergence of the Blended Family », dans Statistics Canada : *Report on the Demographic Situation in Canada – 2000* Catalogue : 91-209 pp. 169-203 (également disponible en français).